



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des enseignants dispensant la matière NSI

Question écrite n° 26121

Texte de la question

Mme Typhanie Degois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la formation des enseignants dispensant la matière « numérique et sciences informatiques » (NSI) introduite dans le cadre de la réforme du baccalauréat. Depuis septembre 2019, les anciennes séries ont été remplacées par un tronc commun de formation complété par des enseignements de spécialité au choix de l'élève. L'élève de première doit en sélectionner trois, et n'en conserver que deux durant son année de terminale. Parmi les nouvelles spécialités, la matière NSI est désormais proposée par 51 % des établissements scolaires et 8 % des élèves ont opté pour cette discipline. Ces données issues d'une mission menée à l'Assemblée nationale témoignent de la volonté des établissements d'innover afin de proposer des enseignements en adéquation avec les évolutions technologiques actuelles. Néanmoins, l'entrée en vigueur de cette discipline, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, interroge quant à la formation et aux outils mis à disposition des enseignants de cette matière. En effet, si un CAPES NSI a été créé en 2019, la première session de concours aura lieu en 2020. Dès lors, elle lui demande quelles actions ont été menées et quels moyens ont été mis en œuvre, dans le cadre de la réforme du baccalauréat, dans le but de permettre aux enseignants de bénéficier de l'ensemble des compétences nécessaires afin de dispenser cette nouvelle discipline.

Données clés

Auteur : [Mme Typhanie Degois](#)

Circonscription : Savoie (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26121

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 535

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)